

Laïcité

Organe d'information du Comité Laïcité République



n° 4

Clarifications

Le combat contre l'extrême droite est désormais si essentiel qu'il ne saurait être abandonné aux aléas des stratégies électorales sous peine de lui ouvrir les allées du pouvoir.

Contre le fascisme, on ne peut plus se contenter des dénonciations vertueuses d'un discours porteur de haine et de violence. Il faut désormais dessiner un projet de société qui donne aux femmes et aux hommes des raisons d'espérer.

Encore faut-il, pour cela, lever les confusions apparues sur les grands sujets de société et donner du contenu à l'opposition historique entre droite et gauche. Il est vrai que les repères étaient plus lisibles quand la gauche incarnait clairement aux yeux de l'opinion une citoyenneté intégrant les droits sociaux, la protection sociale, la laïcité, et que la droite réduisait la République - qu'elle avait déjà eu tant de mal à accepter - à une citoyenneté plus formelle que réelle, réservée de ce fait à une classe de privilégiés. Les discours sur la « mort des idéologies » et « la culture de gouvernement » sont passés par là.

La question de l'immigration et la loi Debré ont donné, ces dernières semaines, un nouvel éclairage de ces confusions sur fond de « lepénisation » des consciences. Confusion à droite quand on voit de quelle façon la confédération libéralo-centriste qui se veut le pôle modéré de la majorité a pesé de tout son poids pour que le Parlement légifère de nouveau sur l'immigration, cédant du terrain idéologique à l'extrême droite. Confusion toujours puisqu'à la dénonciation du racisme par le Président ont répondu les propos de ceux, et non des moindres, qui renvoient dos à dos « Front populaire » et « Front national », refusant de choisir à Vitrolles entre « la peste et le choléra ». Une certaine droite déjà avait scandé dans le passé « Plutôt Hitler que le Front populaire ».

Confusion à gauche quand on sait les tergiversations au moment de la première lecture de la loi Debré ou les contradictions en matière laïque alors que la laïcité constitue l'outil principal de l'intégration. Pour combattre le racisme et faire reculer l'extrême droite, il ne faut pas combattre les immigrés, mais les intégrer comme la République l'a fait maintes fois dans le passé. Les intégrer quand ils le souhaitent dans une citoyenneté fraternelle qui leur garantisse les mêmes droits et exige les mêmes devoirs, avec respect mais sans démagogie.

Combattre le racisme, c'est s'engager pour une citoyenneté concrète face à tous les communautarismes, conscient que le fascisme, c'est aussi un tribalisme qui se nourrit de l'exclusion de « l'Autre ». C'est bien pourquoi intégration et laïcité doivent être au cœur de l'engagement contre le totalitarisme, qu'il soit fasciste ici, intégriste ailleurs.

Cette question, on le sait, divise la gauche et la droite entre « libéraux » et « républicains ». Elle peut créer des passerelles face à l'extrême droite. Elle ne saurait pour autant contribuer à son tour à jeter la confusion en associant à d'authentiques défenseurs des

valeurs républicaines des personnages marqués par l'ambiguïté à l'égard des thèses d'extrême droite.

Notre souci, au Comité Laïcité-République, est de contribuer à clarifier l'enjeu, même si cela doit momentanément déranger les partisans du « politiquement correct ». Dès le 4 février, nous avons été parmi les tout premiers à signer la pétition contre la loi Debré et à dénoncer, dans un article du Monde, les amendements dignes de Vichy, déposés par la majorité parlementaire à propos des immi-

grés. La référence à Vichy, peut-être provocatrice, était symbolique dès lors que la mesure prévue évoquait la délation instituée sous le régime de Pétain au moment où ses héritiers osaient affirmer impunément « l'inégalité des races ». C'est cela qui a motivé notre engagement comme le généreux mouvement de la jeunesse et des intellectuels qui ne doit rien aux partis.

Les militants laïques n'ont pas changé. En défendant la liberté absolue de conscience menacée par le retour de l'ordre moral, la laïcité des institutions et d'abord de l'école contestée par les communautarismes et le marché, légalité des droits contredite par le dépérissement du service public, les droits sociaux et la protection sociale déniés par le « libéralisme », en proposant des institutions réellement démocratiques, ils n'ont d'autre souci que de promouvoir des idées essentielles qu'ils estiment avoir été quelque peu trahies au fil des ans. C'est ce qu'ils font lorsqu'ils dénoncent le récent rapport public du Conseil d'Etat qui, suggérant de remplacer l'égalité par l'équité, ouvre au nom de la justice la voie à la différenciation des droits et ce, au moment même où la question centrale est bien d'élargir la citoyenneté à l'égalité réelle des droits, y compris sociaux. N'est-ce pas l'enjeu de l'Europe qu'une majorité de nos concitoyens souhaitent ne pas réduire à un enjeu monétaire et qu'a incarné la salutaire réaction euro-syndicale à propos de la fermeture de l'usine Renault en Belgique.

Lutter contre l'extrême droite, c'est lever la confusion, c'est oser défendre nos valeurs pour rendre du contenu à la politique, pour la réhabiliter. C'est donner du sens, un projet, un espoir au mouvement social. C'est reprendre le flambeau d'une République démocratique, laïque et sociale au sens où l'entendait Léon Blum quand il écrivait : « Le socialisme, c'est la République jusqu'au bout. »

Telle est la claire perspective du Comité Laïcité République. ●

Patrick KESSEL

Comité Laïcité République

Président : Patrick Kessel

Vice-Présidente : Nadia Amiri • Secrétaire Général : Joël Denis

Trésorier : Alain Fort

Le front laïque

Vieux démons

Le 16 février dernier, dans un message aux fidèles de Varsovie, le cardinal primat de Pologne, M. Joseph Glemp, a condamné les notions de « plaisir et de profit », qu'il a comparées aux doctrines totalitaires.

Il en a profité pour faire un amalgame en s'élevant une nouvelle fois contre la libéralisation de l'avortement, témoignage d'une « crise morale », résultant notamment de la permissivité stimulée « par l'industrie érotique, source de profit ».

Mais l'amalgame odieux entre le plaisir, le profit et l'avortement, n'est-ce pas l'expression d'une doctrine totalitaire ? ◊

Superstition

Selon le président de l'Académie pontificale pour la vie, M. Javier Lozano Barragan, l'âme est déjà présente dans le zygote (l'œuf fécondé). « L'âme a un rôle fondamental », a-t-il ajouté en précisant : « Dieu crée l'âme qui, en s'unissant au corps, réalise l'homme. Sur cela se base la dignité humaine. » Sur cette lancée, il va peut-être lancer une ligue des droits de l'âme. ◊

Mélange

Les conférences de carême prononcées par le père Jean-Louis Bruguès, provincial dominicain de Toulouse, ont été retransmises par Radio Notre-Dame, ce qui est normal. Ce qui l'est moins, c'est la retransmission le même jour sur les ondes de France Culture, radio de service public. ◊

Collaboration

Le journal municipal de Drancy (ville dirigée par Jean-Luc Gayssot, numéro deux du PCF) vient de publier un communiqué en forme de publicité pour les Journées Mondiales de la Jeunesse organisées par l'Église catholique (avec la participation de Jean-Paul II) et financées en partie par les fonds publics sur ordre de Matignon, au mépris des lois sur la laïcité. Dans cet encart, il est précisé également que Drancy mettra à la disposition des jeunes cathos gymnases, terrains de sport, ainsi qu'une école.

L'alliance de la faucille et du goupillon est avancée ! ◊

Gogos

« La Providence œuvre ordinairement à travers notre engagement responsable qui nous demande de combattre la maladie au moyen de toutes les ressources de l'intelligence, de la science et d'une assistance médicale et sociale appropriée », a déclaré le pape le 9 février. Sur quoi il a déclaré : « Si l'on prie avec foi, même aujourd'hui, le Seigneur ne manque pas d'accomplir des miracles de guérison. » Comme dans une vulgaire secte new-age ? Et si on pouffe de rire quand on entend parler de miracle, on est poursuivi pour blasphème ? ◊

Bonne nouvelle

Pour la première fois, un dirigeant de la télévision publique, Xavier Gouyou-Beauchamp, vient de prendre une décision efficace contre la propagation de l'obscurantisme sur le petit écran.

En effet, il a demandé l'arrêt de la chronique taro-astrologique de Didier Derlich dans l'émission quotidienne de Michel Drucker. Il a également exigé que les chroniques de tirages de cartes, d'interprétation de rêves et autres thèmes astrologiques soient retirés de l'antenne.

Enfin, il a donné l'ordre à la régie publicitaire de France 2 et France 3 de ne plus diffuser de spots pour les messageries divinatoires.

Il ne manque plus au Pdg des deux chaînes publiques que d'accorder un temps d'antenne aux laïques pour nous paraître très, très sympathique... ◊

Contre-offensive

C'est pour ne pas laisser le monopole de la défense de la foi aux extrémistes de droite de l'Agrif (l'Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française), émanation du Front national, que l'épiscopat a donné sa bénédiction à la création de Croyances et Libertés. On peut épiloguer sur le pluriel choisi pour « croyance », ce qu'il assimile à « superstition ». Mais, si elle s'est déjà distinguée lors

du procès intenté contre l'affiche du film de Milos Forman *Larry Flint*, cette association fourbit ses armes dans la perspective d'un vote éventuel de la loi Toubon réprimant le racisme et la xénophobie. Il est clair que, dans cette hypothèse, l'association aurait beau jeu de se porter partie civile contre toute satire, aussi bénigne soit-elle, de la foi chrétienne.

Le but de l'initiative prise par l'épiscopat est clair si l'on se réfère aux déclarations de Mgr Lagoutte pour lequel il s'agit de « défendre les dogmes, les principes et la doctrine de l'Église catholique quand ils sont bafoués ». Et cela, « notamment sur le plan juridique ». On peut en conclure que l'Église catholique de France entend devenir procédurière, bien que, dans la foulée, elle déclare « ne pas remettre en question la laïcité ». Dans les faits, on peut considérer qu'il s'agit d'un rétablissement du délit de blasphème à l'instar de ce qui vaut en Allemagne.

Nul doute que le nonce apostolique qui sera sans doute nommé un jour auprès de l'Union européenne aura à cœur de militer en faveur d'une harmonisation européenne en la matière.

Sachant que le principe de toute mise en équivalence des législations se fait « par le haut », à savoir qu'elle s'aligne sur celle du pays le plus exigeant, il obtiendra gain de cause. D'ici là, tout mode de protestation contre les Journées Mondiales de la Jeunesse qui prendrait la tournure qui a prévalu lors de la « visite pastorale » de Jean-Paul II de l'année dernière, pourrait valoir les prétoires à ceux qui s'y livreraient. ◊

Bayrou botte en touche

La question posée par Jean-Luc Mélenchon sur l'utilisation de locaux scolaires pour héberger les pèlerins des Journées Mondiales de la Jeunesse a quelque peu embarrassé le ministre de l'Éducation. Le sénateur de l'Essonne lui faisait remarquer que le caractère religieux de la manifestation contrevient aux règles de laïcité qui président au fonctionnement de l'école publique. La distinction faite entre l'hébergement à caractère social et l'utilisation culturelle des locaux lui semble ne reposer sur aucun fondement pratique et contre-

Suite de la page 3

venir dans les faits à la loi du 22 juillet 1983 et à la circulaire du 22 mars 1985. Par ailleurs, il souhaitait connaître le dispositif prévu pour l'accueil des 35 000 pèlerins prévus pour un séjour dans le département de l'Essonne, son incidence financière et la catégorie de personnel mobilisée pour cette opération.

Le ministre de l'Education nationale lui a répondu très aimablement que le maire peut décider d'autoriser l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif dans les locaux scolaires implantés dans sa commune, en dehors des heures ou périodes au cours desquelles ils sont utilisés pour les besoins de la formation initiale ou continue. Le conseil d'administration ou le conseil d'école doit être consulté pour avis et la collectivité locale de rattachement, pour accord. Dès lors que le maire respecte l'ensemble des dispositions de la loi du 22 juillet 1983, l'administration n'est pas fondée à s'opposer à sa décision. Traduction : si un maire, député de surcroît, entend ne pas froisser une partie de son électorat dans la perspective des prochaines législatives, il lui est libre de se livrer à toutes les contorsions juridiques qui lui permettront de respecter la loi tout en faisant héberger des pèlerins par les écoles de sa juridiction. ☺

Publication du Comité Laïcité République
75009 Paris
Directeur de la publication : J.-P. Blot
Rédaction en chef : Daniel Bénichou
* Conception et réalisation : Digi-France productions
* graphiques
* Impression : Y. Masson - Paris
* Commission paritaire en cours
* Prix par numéro : 5 F
* Abonnement pour 12 numéros : 60 F

« Comité Laïcité République » Les comités locaux s'impliquent à travers la France

De nombreux comités locaux ont vu le jour cette année ou sont en voie de création à travers la France.

Montpellier, Saint-Quentin, Sarlat, Toulouse, Paris, qui viennent renforcer le nombre des comités déjà existants à Nantes, Le Havre, Montauban, Beaune, Dunkerque, Bourg-en-Bresse, Mâcon, Rennes, Lyon, Saint-Raphaël, Béziers, Nancy, ont entrepris la mise en œuvre d'équipes devant permettre un développement des activités du Comité sur le terrain.

Ces comités locaux sont appelés à suivre l'actualité, à informer des manquements aux principes laïques et républicains apparus dans la vie au quotidien. Ils ont également pour vocation d'organiser des débats, des réflexions, des colloques, pour sensibiliser l'opinion sur l'actualité de ces valeurs fondamentales.

Il importe de poursuivre cette implantation avec tous les hommes et les femmes impliqués qui considèrent que l'idéal républicain et laïque, les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité sont porteurs d'esérance au-delà même de notre hexagone.

Comment constituer et faire fonctionner un comité local ?

1. Envoyer au siège un procès-verbal de création comportant le nom, l'adresse, le téléphone et la signature des membres fondateurs, qui déclarent accepter la « Déclaration de Principes » de l'association, en demandant l'accord du bureau national pour cette constitution (art. 7 du

règlement intérieur) et le nom des membres du bureau.

La demande doit être accompagnée des bulletins d'adhésion signés par chaque membre.

2. Désigner au sein des membres du bureau du comité local, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. L'un d'entre eux, ou un autre membre, doit être désigné comme délégué à l'Assemblée générale.

Le comité local fixe librement la cotisation annuelle de ses membres, en tenant compte de la redevance individuelle nationale.

Fonctionnement

1. Dès l'accord du bureau national, le comité local peut organiser des réunions publiques, faire passer des articles dans la presse locale, se saisir des problèmes locaux touchant à la laïcité et à la défense de la République en accord avec le bureau national.

2. Dès le premier mois de son fonctionnement, le Comité local adresse la liste de ses membres au bureau national en joignant le paiement de sa cotisation.

Il reçoit en retour les cartes des adhérents à jour de cotisation.

3. A la fin de l'année civile, le comité adresse au bureau national son « rapport d'activité et de trésorerie » ainsi que la liste complémentaire de ses membres et les cotisations correspondantes (art. 4 du règlement intérieur).

BULLETIN D'ADHÉSION

Après avoir pris connaissance de la « Déclaration de Principes » du Comité Laïcité République, je déclare en reconnaître le bien-fondé et m'engage à œuvrer dans l'esprit et vers les buts que cette « Déclaration de Principes » évoque. Je demande mon adhésion comme membre correspondant de ce comité, au comité local ci-dessous, auprès duquel je devrai remplir mes obligations d'adhérent. Je joins un chèque de 60 francs à l'ordre du CLR.

Fait à le Signature :

Nom Prénom

Adresse Ville Code postal

Profession Tél. domicile Tél. professionnel

Comité local de

A renvoyer au Comité Laïcité République - 7, rue Saulnier - 75009 Paris